

EDITO**UNE ASSEMBLEE GENERALE DU CLR TONIQUE**

Réussie, intéressante, vivante, conviviale, certains n'hésitant pas à aller même jusqu'au « super », ce sont les qualificatifs qui revenaient le plus souvent dans les conversations parmi les 120 participants pour parler de ces moments qu'ils venaient de vivre lors de l'assemblée générale du CLR du 27 Mars dernier. Tonique, c'est le qualificatif employé par notre camarade Roger IMBERT de Lyon que nous avons choisi de retenir pour la qualifier dans le titre de cet « édito compte-rendu ».

En effet, avec un ordre du jour chargé, très bien géré par le Président de séance, notre excellent camarade Jean-Pierre Paquet, cette assemblée générale a su aborder, sans aucun temps mort et avec une importante participation inter-active entre la tribune et la salle, tous les sujets qui sont au cœur des préoccupations actuelles et à venir des adhérents du CLR. Que ce soit tout d'abord avec la vie de l'outil syndical spécifique qu'est le CLR pour lequel son Président, Christian Steenhoudt, a présenté l'ensemble des éléments nouveaux mis en place depuis un an : création d'un réseau de correspondants locaux, création du bulletin Mare Fiscum, Mare Nostrum, création d'un site informatique spécifique au CLR, création d'un dossier d'accueil pour les « retraitables » et, en osmose avec la trésorerie nationale, d'un nouveau suivi dans les sections avec bordereau et cotisations spécifiques. Il a souligné également l'approfondissement des relations entre le bureau du CLR et celui de la FGR et nos parfaites convergences de vue lors de la journée du 6 Mars pour la défense du pouvoir d'achat et pour la pétition concernant la laïcité. Il a aussi présenté les modifications statutaires et le projet de règlement intérieur (que vous trouverez dans les pages intérieures) qui ont été votés à l'unanimité.

Laurent Gathier, Secrétaire Général, malgré la journée de grève et d'actions du même jour à laquelle le SNUI avait appelé les agents de la DGI, avait tenu à être présent pour réaffirmer la volonté ferme de l'ensemble du BN de mettre en œuvre avec le CLR, une politique de fidélisation des adhérents retraités. Ensuite dans une intervention claire et lucide, le Secrétaire Général faisait le point précis et complet sur le dossier historique de la fusion DGI-CP. Dossier porteur de nombreux dangers pour l'emploi, les conditions de travail, les missions de contrôle fiscal.

Raymond Bodiguel, a rendu compte de son activité au sein de la Commission Exécutive Nationale de la FGR. Un vibrant et très mérité hommage lui a été rendu suite à sa volonté exprimée de ne pas demander le renouvellement de ce mandat. C'est tout naturellement dans la suite de cette intervention que l'examen du revendicatif pour le prochain congrès de la FGR a donné lieu à débats et à des propositions d'amendements qui seront présentées par les délégués SNUI à ce congrès. De très nombreux camarades présents à l'AG ont fait part de leur participation en qualité de membres des bureaux départementaux de la FGR et ont invité d'autres camarades à suivre leur exemple.

Après avoir également invité les camarades du SNUI à prendre des responsabilités au sein de la FGR, Jacques Maurice, son Secrétaire Général, faisait le point sur les suites de la journée nationale d'action réussie du 6 Mars en insistant sur l'indispensable Unité syndicale nécessaire pour faire face aux difficiles problèmes actuels et à venir avec les suites néfastes créées par la continuité de la mise en œuvre de la loi Fillon. Dans une intervention, faisant ressortir sa parfaite connaissance de tous les aspects des dossiers et notamment celui des retraites, et mettant en avant ce que la FGR défend dans les instances dans lesquelles elle est représentative et face au pouvoir gouvernemental, Jacques Maurice affirmait ainsi toute la détermination de la FGR à continuer à se battre pour s'opposer à cette politique anti-sociale pour l'ensemble des retraités du privé comme du public.

L'élection du bureau, renforcé par l'arrivée de nouveaux camarades connus et reconnus pour leur militantisme, terminait cette assemblée générale.

Tonique, oui tonique, elle l'a vraiment été et en la forme et au fond.

**AIDES APPORTEES AU CLR AU COURS DE
L'ANNEE ECOULEE ENTRE LES 2 AG par
les camarades de la rue de Montreuil**

Remerciements à :

- Pierre Boyrie, pour l'aide à la création du site informatique.
- Brigitte Bouteille pour l'aide apportée à la mise en page du bulletin.
- Stéphane Podmokty, pour tout le tirage du Bulletin, des enveloppes et tout le reste.
- Marie-Do Stanislavski, la trésorière Nationale et toute l'équipe de la trésorerie pour l'aide dans le suivi des futurs retraités.
- Marie-Anne Dauga pour toutes les aides dans tous les domaines : gestion des fichiers adhérents, correspondants, mise à jour du site, etc., etc., etc, qu'elle assure avec compétence, rapidité, efficacité.

**REUSSITE DE L'AG, L'INTENDANCE
A PARFAITEMENT SUIVIE :**

Remerciements :

- A tous les camarades du Secrétariat National qui se sont démultipliés avec le sourire et grande efficacité pour assurer toutes les tâches matérielles de mise en place de la salle pour la réunion, puis pour le repas et pour servir dans les meilleures conditions possibles les 107 convives qui étaient présents. Nous savons que cela dépasse la simple obligation militante et constitue pour eux un plaisir dans la tradition de la culture SNUI.
- Aux Cuisiniers qui ont su préparer un menu de qualité pour un prix appréciable en cette période de baisse du pouvoir d'achat.

**VŒUX VOTES A L'UNANIMITE PAR L'AG DU CLR CONCERNANT LA PROPOSITION DE
DEUX MODIFICATIONS STATUTAIRES QUI DEVRONT ETRE RETENUES PAR LE CONSEIL
SYNDICAL POUR ETRE PRESENTEES LORS DU PROCHAIN CONGRES DU SNUI**

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DES STATUTS DU SNUI

À la fin de l'article mettre le SNUI est membre de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique.

Exposé des motifs :

Cette proposition de modification permet de mettre les statuts en conformité avec une décision prise en 1982 au congrès de Rodez et avec une réalité vécue de façon structurelle concrète. Le SNUI depuis cette date paye à la FGR-FP une cotisation pour chacun de ses adhérents du CLR qui est donc membre de la FGR, et reçoit son journal mensuel.

Les adhérents du CLR et le SNUI en tant que tel participent totalement à la vie démocratique de la FGR. En fonction de son nombre d'adhérents retraités le SNUI envoie 5 délégués au congrès de la FGR. Il a un représentant élu à la Commission Exécutive Nationale et de très nombreux adhérents du CLR militent dans les structures départementales de la FGR. Certains ayant des responsabilités au sein des bureaux de ces structures locales, tous sont convoqués aux assemblées générales annuelles locales.

La FGR-FP est représentative tant au niveau national que local avec des sièges dans les organismes institutionnels spécifiques à la défense de la situation des retraités. C'est la FGR qui est à l'origine de l'allocation d'aide aux personnes dépendantes.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 BIS DES STATUTS DU SNUI

Nouvelle rédaction proposée qui annule et remplace l'actuelle :

Les retraités sont membres de la section de leur résidence. Au niveau national, le Comité de Liaison des Retraités (CLR) regroupe l'ensemble des retraités. Ce comité est administré par un bureau élu lors de l'Assemblée Générale annuelle des retraités. Outre la collecte des cotisations de tous les retraités, ce bureau a pour mission d'assurer les liaisons avec la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) et avec l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS). Cette Assemblée Générale des retraités peut émettre des vœux. Le bureau du CLR désigne un représentant et son suppléant à titre consultatif au conseil syndical et deux observateurs au Congrès. Un règlement intérieur voté lors de cette assemblée générale annuelle permet de préciser l'ensemble du fonctionnement du CLR.

Exposé des motifs:

La rédaction actuelle est trop vague quant à l'administration du Comité dont les tâches s'élargissent avec le besoin de fidélisation et l'arrivée de très nombreux adhérents. Il y a nécessité de faire apparaître la structuration du CLR qui permette de définir clairement qui doit assurer les diverses missions qui ressortent du domaine du CLR. Par ailleurs, il est nécessaire d'acter la création de l'UNIRS. La rédaction nouvelle ne change rien quant au fond et ne donne pas de poids politique institutionnel au CLR au sein du SNUI.

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CLR-SNUI

Article 1 : ELECTION DU BUREAU DU COMITE DE LIAISON.

L'élection du bureau du CLR est prévue par l'article 5 *bis* des Statuts du SNUI au moment de l'AG annuelle. Le Président du Comité est élu, lors de la première réunion qui suit cette AG par les membres du bureau. Le bureau élit également un trésorier et deux trésoriers adjoints ainsi que deux Superviseurs des comptes. L'ensemble des règles et obligations déterminées par la trésorerie nationale s'applique à la tenue de la trésorerie du CLR.

Article 2 : FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Le Bureau se réunit avant chaque Conseil Syndical du SNUI (généralement chaque lundi après-midi et mardi matin qui précèdent le début des travaux du conseil syndical). Il peut également se réunir en cas de besoin à la demande du Président ou du tiers de ses membres. Chaque mardi de chaque semaine des membres du bureau assurent, au siège du syndicat, une permanence téléphonique ainsi que l'ensemble des tâches qui se rapportent à la vie du comité : courrier, cotisations, tenue du fichier, relations avec la trésorerie nationale, envois de documents, etc. Pour la réalisation de ces tâches, ils peuvent bénéficier de l'aide d'adhérents du CLR.

Article 3 : RELATIONS AVEC LA FGR-FP

C'est le bureau du Comité et en particulier le Président qui assurent les relations avec le bureau national de la FGR-FP et son Secrétaire Général. Un membre du bureau au moins doit être candidat aux fonctions de membre de la Commission Exécutive Nationale de la FGR. Le bureau désigne les délégués du CLR au Congrès de la FGR. Le suivi et la mise à jour du fichier de la FGR, pour les adhérents SNUI sont assurés par les membres du bureau qui font vivre la permanence du mardi.

Article 4 : RELATIONS AVEC L'UNIRS.

C'est le bureau du Comité et en particulier le Président qui assurent les relations avec le bureau national de l'UNIRS et son Président. C'est le bureau qui désigne les délégués au Congrès de l'UNIRS.

Article 5 : VIE DU CLR AU NIVEAU NATIONAL.

- a) Le site informatique spécifique aux Retraités est enrichi par le Bureau du CLR avec l'aide des membres du secrétariat national chargés de l'outil informatique.
- b) Le bulletin du CLR, « MARE FISCUM, MARE NOSTRUM, J'Y SNUI, J'Y RESTE » est un lien national supplémentaire entre tous les adhérents du CLR. Sa parution doit être régulière avec pour objectif une dizaine de numéros par an.
- c) Le suivi des adhérents est effectué par un travail constant de rapprochement avec l'équipe de la Trésorerie du Bureau National et en tant que besoin avec les trésoriers et les secrétaires des sections locales des actifs.
- d) Le suivi, la mise à jour, l'information à donner au réseau des correspondants locaux du CLR (Article 6) sont assurés par le bureau. Une réunion nationale de l'ensemble des correspondants locaux peut être organisée.

Article 6 : VIE DU CLR AU NIVEAU LOCAL.

Le réseau des Correspondants locaux du CLR doit fonctionner sur la base d'au moins un correspondant par département. Ce correspondant est chargé plus particulièrement d'assurer les relations avec la section locale des actifs dont les adhérents du CLR sont membres afin qu'ils reçoivent l'ensemble des informations de leur section et la convocation à l'AG départementale.

Les correspondants locaux du CLR peuvent également organiser des réunions spécifiques des retraités de leur département.

VOTE A L'UNANIMITE A L'AG DU 27 MARS 2008

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU DU CLR 2008-2009

Le nouveau bureau a été élu à l'unanimité des participants à l'assemblée générale. Suite à cette AG, il s'est immédiatement réuni pour élire le Président ainsi que les camarades qui prennent en charge les différentes fonctions plus spécifiques au sein de ce bureau.

Président :	Christian Steenhoudt
Trésorier :	Jacques Selves
Trésoriers adjoints :	Clo Peretti Philippe Bouffartigue
Superviseurs des comptes :	Monique Clairet Francis Salvan
Secrétariat :	Mitou Noui
Membres du Bureau :	René Baumes Raymond Bodiguel Jocelyne Boivin Michèle Combes Guy Fleurial Danièle Godkine Jean-Pierre Noiré Jacques Pelamourgues Daniel Roth Michel Soufflet

LISTE DES CORRESPONDANTS LOCAUX

020	BOURLET	JEAN LOUIS	570	NOIRE	JEAN PIERRE
060	CHARCONNET	PIERRE	580	GARGASI	ALAIN
160	BOUYE	ELIANE	591	RENAUD CHARPENTIER	ALAIN
170	BERNIER	DANIEL	591	DUQUENOY	JEAN CLAUDE
220	CLERAN	RAYMONDE	600	FLEURIAL	GUY
250	BOIVIN	JOCELYNE	610	MARCEROU	JEAN
250	GRIFFAUT	CHRISTIANE	620	EGLOFF	RICHARD
260	SALVAN	FRANCIS	630	HADDOU	GEORGES
280	CHAURIN	GINETTE	630	PELAMOURGUES	JACQUES
280	MOTTIER	REMY	650	DUCASA	JEAN
290	BORGNE	FRANCOISE	660	VIDAL	ALAIN
310	DARGENT	DANIEL	670	HELMERINGER	SUZANNE
330	PAPONE	JEAN PAUL	690	IMBERT	ROGER
340	ROTH	DANIEL	690	LOUIS	CHANTAL
350	BODIGUEL	RAYMOND	740	PAQUET	JEAN PIERRE
380	PERNOIS	FRANCIS	800	SOUFFLET	MICHEL
390	VUILLAUME	DENISE	810	DACHARY	CHRISTIAN
400	SECALOT	JEAN JACQUES	830	SERVIERE	ROGER
440	THEBAUD	CLAUDINE	840	GALENO	ELIANE
460	CONEJERO	GERARD	850	BORDEVAIRE	HERVE
490	BORDAS	GUY	870	SAR	BERNARD
550	ANTION	CLAUDE	870	GAUTHERIE	ALAIN
560	LECHAUX	JEAN CLAUDE	972	LARCHER	LILIANE
			974	RIVIERE	MARCEL